



Plan d'action

LOI 56

**LOI ASSURANT L'EXERCICE DES DROITS
DES PERSONNES HANDICAPÉES EN
VUE DE LEUR INTÉGRATION SCOLAIRE,
PROFESSIONNELLE ET SOCIALE**

Décembre 2005



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|--------------|
| Mot du maire | p. 5 |
| Préambule | p. 6 |
| Orientation | p. 7 |
| Portrait statistique | p. 7 |
| Secteur d'activités et mesures priorisées | p. 10 |
| 1. L'accessibilité des lieux et édifices publics | p. 10 |
| 2. L'habitation | p. 11 |
| 3. La sécurité en milieu résidentiel | p. 11 |
| 4. Le transport | p. 12 |
| 5. La signalisation et le stationnement | p. 12 |
| 6. L'emploi | p. 13 |
| 7. Les loisirs, la culture et le tourisme | p. 14 |
| 8. Le soutien aux organismes communautaires et aux familles | p. 15 |
| 9. Les communications | p. 15 |
| 10. L'administration municipale | p. 16 |
| Mécanisme de suivi | p. 17 |



MOT DU MAIRE

L'accessibilité : une ouverture sur l'intégration de tous les membres de notre communauté



Nous sommes fiers de vous présenter, suite à l'adoption de la *Loi 56*, le plan d'action de la Ville de Saint-Eustache pour assurer l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration pleine et entière sur tous les plans et dans tous les secteurs d'activités de notre municipalité.

Parmi les responsabilités premières d'une municipalité, assurer l'intégration de tous ses membres est primordial, et ce, tant du point de vue physique, en prévoyant l'accessibilité aux édifices et aux parcs municipaux, aux voies publiques et au service de transport, que du point de vue social, communautaire, professionnel et humain.

Notre municipalité s'emploie depuis plusieurs années maintenant à faciliter cette intégration, mais la rédaction du présent document nous a donné l'opportunité de faire le point sur la question et de mieux cibler nos interventions. Nous avons ainsi identifié les moyens et les services mis de l'avant au fil des années par notre Ville afin de faciliter la vie des personnes handicapées. Nous avons alors réalisé que beaucoup de choses avaient été faites, en concertation avec les associations et les regroupements représentant les personnes handicapées. Cependant, nous sommes conscients que plusieurs choses sont à améliorer. À partir des acquis, nous avons donc élaboré un plan d'action qui s'étend à tous les champs de compétence et d'activités de notre municipalité.

Afin d'assurer le suivi de ce plan d'action, un comité directeur sera mis sur pied et son mandat principal sera de veiller à sa concrétisation. De concert avec les intervenants concernés et les personnes handicapées, il devra également identifier les obstacles et proposer les solutions et les améliorations à apporter, identifier les priorités et prévoir un échéancier des réalisations.

Ce plan d'action n'est pas une fin en soi, au contraire, il se veut le prolongement des actions concrètes réalisées à ce jour. Il s'inscrit dans la continuité de cette démarche de respect et de reconnaissance des droits fondamentaux de tout être humain, vivant avec un handicap ou non, qui aspire à être un membre à part entière de sa communauté.

Claude Carignan



PRÉAMBULE

Depuis plusieurs années, la municipalité de Saint-Eustache a mis en place des actions concrètes à l'égard des personnes handicapées.

Participant à la concertation locale depuis près de 20 ans, la municipalité a été sensibilisée très tôt aux besoins des personnes handicapées.

Les premières interventions ont été en réponse à une demande de loisir. La municipalité s'est associée à des partenaires pour embaucher des personnes-ressources et libérer des plateaux afin d'offrir des activités de loisir à chaque semaine, à une clientèle vivant avec un handicap intellectuel.

Une association de loisir a alors été créée regroupant des intervenants et des parents d'enfants handicapés.

À cette table, les sujets ont évolué, soit la situation financière précaire des personnes handicapées, les difficultés d'intégration, l'accessibilité en général.

Quelques années plus tard, des personnes handicapées physiques ont exprimé le besoin de se regrouper pour organiser des activités de groupe et briser leur isolement.

La municipalité a alors facilité leur regroupement en y déléguant une personne-ressource qui a vu à leur aider dans toutes les démarches entreprises.

Le loisir est devenu le prétexte à ces rencontres et des sujets plus percutants ont alors été discutés : accessibilité des édifices, espaces de stationnement, transport adapté, etc..

Conservant toujours ce lien privilégié avec ces deux instances de concertation, la municipalité a pu avoir l'heure juste sur les besoins d'une clientèle qui est parfois difficile à consulter parce qu'elle est non répertoriée.



ORIENTATION

Ce premier plan d'action se veut un relevé des actions prises depuis plusieurs années par la municipalité de Saint-Eustache pour améliorer la qualité de vie de ses citoyens et par le fait même, celle des personnes handicapées.

En effet, bien que certaines actions n'étaient pas dans un premier temps, pensées pour des personnes handicapées, leur mise en application a favorisé leur participation.

Par exemple, le fait de rendre accessibles les parcs et espaces verts aux familles avec jeunes enfants avec poussettes, rend accessibles ces mêmes parcs aux personnes handicapées.

Il en est de même pour plusieurs autres mesures d'intérêt général.

PORTRAIT STATISTIQUE

Afin d'être adapté et mieux correspondre à notre réalité, le plan d'action de Saint-Eustache a été élaboré en tenant compte du portrait statistique suivant :

1. **La population** - En 2005, la Ville de Saint-Eustache compte 41 635 habitants. L'âge médian de la population est de 37,2. Selon les tranches d'âges, la population se répartit comme suit :

20 % de 0 à 14 ans
70,6 % de 15 ans à 64 ans
9,4 % de 65 ans et plus

Personnes vivant avec une incapacité : Les données disponibles sont pour le territoire du CLSC Jean-Olivier-Chénier, soit la MRC de Deux-Montagnes et le sud de Mirabel.



Afin d'établir un lien avec les chiffres qui suivent, si on tient compte que la base de calcul pour le territoire était de 102 100 personnes au total, le pourcentage pour Saint-Eustache serait de 40,8 %.

Les personnes montrant des incapacités représentent près de 14 % de la population du territoire, soit 13 925. De ce nombre, 12,8 % représente le groupe des 0-14 ans, 66,4 % celui de 15 ans à 64 ans et 20,8 % pour le groupe des 65 ans et plus.

2. **La mobilité** - La mobilité de la population est sensiblement la même qu'ailleurs au Québec. Selon Statistique Canada, la population de Saint-Eustache s'est renouvelée dans une proportion de 38 % au cours des cinq dernières années, ce qui est comparable aux taux de la MRC de Deux-Montagnes et de l'ensemble du Québec.
3. **Les revenus** - Le revenu moyen des ménages de la municipalité se compare avantageusement à celui du Québec. Il est de 49 913 \$ à Saint-Eustache, comparativement à 49 104 \$ dans la MRC de Deux-Montagnes et à 40 468 \$ pour l'ensemble du Québec. Cette situation générale relativement favorable ne doit cependant pas faire oublier la présence de familles défavorisées sur le territoire de la municipalité.
4. **Le niveau de scolarité** - Pour toutes les tranches d'âges de sa population, Saint-Eustache jouit d'un niveau de scolarité légèrement supérieur à la moyenne du Québec en ce qui concerne les études secondaires, post-secondaires et collégiales, mais légèrement sous la moyenne du Québec en ce qui a trait aux études universitaires.

Fait intéressant à noter, 17,2 % de la population de Saint-Eustache âgée de 20 à 34 ans a obtenu un certificat ou un diplôme d'une école de métier, comparativement à 13,8% dans l'ensemble du Québec.
5. **L'âge** - L'âge médian à Saint-Eustache (37,2) est légèrement plus bas que dans l'ensemble du Québec (38,8) et sensiblement le même que dans la MRC de Deux-Montagnes (36,9). Dans l'ensemble, la répartition de la population par tranches d'âge à Saint-Eustache est très représentative de celle que l'on retrouve à l'échelle du Québec. En ce sens, les gens âgés de 25 à 44 ans constituent la tranche d'âge la plus importante de la population dans une proportion de 30 %.



6. L'habitation et la propriété - Saint-Eustache est une ville où la très grande majorité des occupants sont propriétaires. Plus de 68 % des occupants de la municipalité sont propriétaires, comparativement à 73,3 % dans la MRC de Deux-Montagnes et à 57,9 % au Québec.

7. La langue - Le français est la première langue d'usage de 94 % de la population de Saint-Eustache. Cette proportion est de 90 % dans la MRC de Deux-Montagnes et de 81 % dans l'ensemble du Québec.

En retour, l'anglais est la première langue d'usage de 4 % de la population de Saint-Eustache, comparativement à 7 % de la population de la MRC de Deux-Montagnes et à 8 % de la population du Québec.

8. Le taux de chômage - Le taux de chômage de la Ville de Saint-Eustache est l'un des plus bas au Québec. Il est de 5 % dans la municipalité, comparativement à 5,7 % dans la MRC de Deux-Montagnes et à 8,2 % pour l'ensemble du Québec.



SECTEUR D'ACTIVITÉS ET MESURES PRIORISÉES

1. L'accessibilité des lieux et édifices publics

La municipalité, soucieuse d'offrir un milieu de vie de qualité à ses citoyens, a mis sur pied divers moyens pour apporter certains correctifs afin de faciliter l'accès aux bâtiments municipaux aux personnes à mobilité réduite.

- Aménagement de rampes d'accès à tous les édifices municipaux;
- Installation d'ouvre portes automatiques aux endroits stratégiques tels que mairie, Maison du citoyen, pavillon Chénier;
- Normes d'aménagement des parcs et espaces verts, correctifs apportés aux entrées clôturées afin de faciliter l'accès aux fauteuils roulants et aux poussettes pour enfants;
- Des espaces de stationnement réservés pour personnes handicapées sont aménagés à tous les bâtiments municipaux et une surveillance policière est effectuée afin de voir au respect de cette norme;
- L'aréna, la bibliothèque, la salle de spectacles et la piscine municipale sont accessibles;
- La Maison du citoyen : poignées de portes adaptées et signalisation intérieure identifiant les locaux accessibles;
- Le devis d'aménagement des rues prévoit depuis près de vingt ans de faire les trottoirs avec la pente requise et le lignage (pour personnes aveugles);
- Le comité de circulation voit au suivi des recommandations, déposées par Le Bouclier et les citoyens qui en font la demande, pour améliorer l'accès aux bâtiments et la circulation.

Mesures priorisées pour 2006

- ***Faire le suivi auprès du Service des travaux publics et du Service du génie pour s'assurer que les correctifs sont apportés aux trottoirs lors de réfections du pavé dans les plus vieux secteurs de la municipalité;***
- ***Maintenir le lien de concertation avec Le Bouclier afin d'apporter les améliorations requises aux bâtiments municipaux;***



- ***S'assurer de l'application du règlement concernant l'aménagement de cases de stationnement pour les personnes handicapées dans les édifices publics.***

2. L'habitation

- Collaboration avec l'Office municipal d'habitation pour offrir des logements adaptés aux familles et personnes âgées dans une nouvelle construction;
- La majorité des accès aux bâtiments de l'OMH sont adaptés;
- Participation au Comité urgence logement, références et conseils aux personnes en recherche de logement.

Mesures priorisées pour 2006

- ***Participe au relevé des logements adaptés pour les familles et les personnes âgées de l'Office municipal d'habitation et du Domaine Chénier et de tout autre logement disponible;***
- ***Établir des liens avec l'organisme APEL (organisme de logements) pour tenter de recenser les besoins de logements adaptés non répondus et faire des recommandations aux différentes instances concernées.***

3. La sécurité en milieu résidentiel

- Lors des visites de routine du Service de sécurité incendie, des vérifications sont effectuées afin de pouvoir identifier les personnes handicapées qui seraient plus vulnérables lors d'un sinistre.

Mesures priorisées pour 2006

- ***Une formation sur les mesures à prendre lors de sinistre, nécessitant l'évacuation de personnes handicapées ayant divers types de handicap sera offerte aux intervenants de la Protection civile municipale ainsi qu'au personnel du Service de la sécurité publique;***



- **Mise sur pied et mise à jour d'un registre des logements adaptés et des immeubles abritant des personnes handicapées.**

4. Le transport

- La municipalité participe déjà au CIT Laurentides en y déléguant un élu au comité et le transport adapté est offert sur le territoire de la MRC;
- Une entente avec la Table de concertation de la pauvreté de la MRC favorise un plus grand accès au transport en offrant des tarifs réduits aux personnes en situation de pauvreté, ce qui peut être aidant pour des personnes handicapées dans cette situation;
- Support aux demandes du R.U.T.A.D.P. (Regroupement des usagers du transport adapté des Patriotes) afin de rendre accessible le train de banlieue.

Mesures priorisées pour 2006

- **Maintenir la participation de la municipalité au sein du CIT Laurentides afin d'harmoniser les services offerts entre MRC;**
- **Appuyer les demandes du R.U.T.A.D.P afin d'améliorer et d'agrandir le réseau de la desserte du transport adapté ainsi que l'accès au train de banlieue;**
- **Maintenir l'entente avec la Table de concertation sur la pauvreté afin de rendre le transport accessible à tous.**

5. La signalisation et le stationnement

- Suite aux recommandations du centre Le Bouclier des signaux sonores à certains feux stratégiques ont été installés facilitant l'accès dans un cas au centre commercial et dans l'autre à l'aréna, la piscine municipale, la bibliothèque et le terminus d'autobus;
- À la demande de parents d'enfants sourds, des pictogrammes avec une oreille ont été installés près de la demeure de ceux-ci pour sensibiliser les automobilistes au fait qu'un enfant sourd demeure dans le secteur;
- Application de la réglementation relative aux espaces de stationnement réservés;



- Nombre suffisant d'espaces réservés près des services publics;
- Campagne de sensibilisation au respect des espaces de stationnement réservés, a été effectuée de concertation avec des personnes bénévoles et le Service de police à deux reprises, sur le territoire de la municipalité.

Mesures prioritaires pour 2006

- ***Maintien des liens établis entre le comité de circulation de la municipalité et le Centre Le Bouclier afin d'étudier les recommandations déposées concernant la signalisation et les stationnements.***

6. L'emploi

Loi sur l'accès à l'égalité à l'emploi.

- Offre de support à la personne responsable du dossier en publiant un texte dans le Courrier des hirondelles de mai concernant le recensement des personnes avec incapacités;
- Jumelage de personnes vivant avec un handicap intellectuel avec un travailleur municipal lors de semaines thématiques (sensibilisation).

OBSTACLES À L'INTÉGRATION

La municipalité étant à réviser la description des compétences requises pour chaque poste aura à revoir le tout en y incluant la personne handicapée et en tenant compte des limitations de ces personnes, autant dans l'offre de service que dans les outils requis pour la sélection et l'évaluation du personnel.

Mesures prioritaires pour 2006

- ***Dans le cadre de la révision des compétences requises pour chaque poste de travail, un comité évaluera chaque poste et fera la liste des emplois qui pourront être accessibles aux personnes handicapées, en vue de développer un programme d'accès à l'égalité (PAE).***



7. Les loisirs, la culture et le tourisme

- Favoriser l'accès aux personnes handicapées aux activités culturelles, de loisir et de plein air en adhérant aux programmes de gratuité pour l'accompagnateur (vignette);
- L'intégration des enfants handicapés au camp de jour en embauchant des accompagnateurs depuis 8 ans;
- Participation à l'organisation des Jeux olympiques spéciaux pour la région, encadrement d'une équipe de balle molle et de quilles, jeu de pétanque, pour personnes handicapées;
- Aires de jeux et de repos adaptés au parc Clair matin (parc municipal au centre de la ville);
- Sentier pédestre avec rampe pour point de vue;
- Toilettes chimiques adaptées dans divers lieux touristiques;
- Consultation d'un ergothérapeute pour améliorer l'accès au bassin et au vestiaire à la piscine municipale;
- Installation d'une chaise lève personne à la piscine municipale pour faciliter l'accès aux personnes en fauteuil;
- La bibliothèque municipale est abonnée à la revue La Sourdine et possède une collection de livres sonores et de livres à gros caractères.

Mesures priorisées pour 2006

- ***Augmenter le budget d'accompagnement afin de maintenir la qualité du service offert;***
- ***Faire l'inventaire des parcs qui ne sont pas encore accessibles et prévoir l'échéancier de réalisation;***
- ***Identifier sur les cartes de la municipalité les endroits accessibles aux personnes en fauteuil roulant;***
- ***Publiciser auprès de notre clientèle le programme de vignette pour la gratuité à l'accompagnateur d'une personne handicapée;***



- *Maintenir des liens avec la Société d'autisme des Laurentides en vue de la formation des accompagnateurs au camp de jour;*
- *Identifier et baliser des espaces réservés aux fauteuils roulants à l'aréna municipal;*
- *Enrichir la collection de volumes spécialisés à la bibliothèque municipale et mise à jour de la collection.*

8. Le soutien aux organismes communautaires et aux familles

- Soutien professionnel et technique au R.U.T.A.D.P.(Regroupement des usagers du transport adapté des Patriotes) et au MPDA (Mouvement personne d'abord), l'APHRC (Association des personnes handicapées de la Rivière du Chêne) et à l'AEH (Aide aux enfants handicapés de Blainville Deux-Montagnes) (prêt de locaux, d'équipement, photocopies, subvention);
- Membre du conseil d'administration de l'APHRC et à l'AEH;
- Consultation des associations de personnes handicapées dans le cadre de la politique familiale;
- Participation à un bottin de ressources du milieu.

Mesures priorisées pour 2006

- *Concertation du comité intersectoriel qui verrait à émettre des recommandations au comité de suivi du plan d'action municipal et qui sera le lien avec la communauté pour exprimer.*

9. Les communications

- Inscriptions téléphoniques aux différentes activités et cours offerts par les services du module communautaire;
- Comptoir multiservices



Mesures prioritées pour 2006

- ***Dans le cadre de l'implantation d'un comptoir multiservices à la mairie, prévoir différents services d'accueil pour les personnes handicapées (téléphone accessible, ATS) .***

9. L'administration municipale

- Organisation d'activités dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées ou de la Journée internationale des personnes handicapées.
- Membre de la Table de concertation en déficience intellectuelle de la MRC Deux-Montagnes et sud de Mirabel;
- La salle du conseil municipal est accessible aux personnes en fauteuil roulant.

Mesures prioritées pour 2006

- ***Un comité de suivi du plan d'action sera mis sur pied avec des représentants de divers services municipaux ainsi que d'un élu qui sera responsable du dossier;***
- ***Tenir une chronique dans le courrier des hirondelles qui fera état de l'avancement du dossier.***



MÉCANISME DE SUIVI

Suite à l'adoption et à la diffusion du premier plan d'action, un comité directeur aura pour mandat de faire le suivi des mesures qui seront priorisées dans les années à venir.

Le comité aura à identifier les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans chaque secteur d'activités.

Établir le niveau de priorité de chaque obstacle et prioriser des mesures qui seront mises en place.

Le comité à cette fin, pourra profiter du dynamisme du mouvement associatif du territoire pour consulter intervenants et personnes handicapées pour optimiser son plan d'action.

COMPOSITION DU COMITÉ DIRECTEUR :

Sylvie Cloutier, conseillère municipale, quartier Des Jardins et responsable du dossier communautaire

Ginette Roy, coordonnatrice du Service de l'animation communautaire

Bastien Morin, directeur du Module administratif et communautaire

Stéphanie Bouchard, directrice du Service des communications

Luc Castonguay, conseiller en ressources humaines